



Construction d'un centre aqualudique sur la commune de Chambéry

Avenant n° 1 au marché F19030

Septembre 2020

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n° du Bureau du 22 octobre 2020,

ET D'AUTRE PART

Le groupement d'entreprises APC ETANCH GRAND LYON / AEI ETANCHEITE, dont le mandataire est l'entreprise APC ETANCH GRAND LYON, située 2 impasse des frères Lumière – 69330 PUSIGNAN, représentée par M. Christian MORENO, Directeur général,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié en juillet 2019 au groupement d'entreprises APC ETANCH GRAND LYON / AEI ETANCHEITE a pour objet la réalisation des travaux relatifs au **Lot n° 4 « Couverture étanchéité / Revêtements de façades »** du marché de construction d'un centre aquatique sur la commune de Chambéry.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations techniques suivantes intervenues en cours de chantier :

- Actualisation des quantités effectivement réalisées relatives aux couvertines et bandeaux en périphérie des bâtiments (devis n°21/B),
11 660,00 € HT
- Plus-value pour sujétions techniques spécifiques relatives au caniveau situé au droit du auvent du snack (devis n°21/B),
2 750,00 € HT
- Diverses reprises de l'isolation pour mettre hors d'eau le bâtiment (devis n°21/B),
10 540,00 € HT
- Réalisation de cheneaux entre les coiffes des façades extérieures et les sur-couvertures (devis n° 3 LL2006-0501),
14 761,44 € HT
- Actualisation des quantités effectivement réalisées relatives aux habillages persiennes fixes en aluminium des portes et de l'édicule en toiture (poste 1-5-6 : 47 m² au lieu de 26m²),
5 968,20 € HT
- Nettoyage du chantier préalablement à l'inauguration (devis n°3 LL2002-0311),
1 680,00 € HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 47 359,64 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 4,31 %.

ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 3.1 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	1 099 374,00
Montant de l'avenant n° 1	47 359,64
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	1 146 746,06 + 4,31%

Les devis justifiant du montant de ces adaptations sont joints en annexe au présent avenant n° 1.

ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution reste inchangé.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché
Pour PAC ETANCH GRAND LYON
Le Directeur général

Pour Grand Chambéry
Le Vice-Président chargé des bâtiments, du
patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Christian MORENO

M. Michel DYEN